

DISPOSITIF AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)
Buts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre à la disposition des parents des services, moyens et actions leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. ▶ Susciter les occasions de rencontre, de dialogue et d'échanges entre les parents, dans le respect de la diversité, ▶ Mettre en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leurs compétences et leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants
Public visé	Les parents, les professionnels, associations et structures en charge de l'éducation ou co-éducation d'enfants.
Temps de l'action	Hors temps scolaire
Financements	<p>Financement annuel sur appel à projets par fonds DDCSPP et CAF (fonds propres et dotation nationale)</p> <p>Convention CAF/porteur de projet</p>
Articulations et/ou complémentarités possibles	Cumulable et/ou articulable avec tous les autres dispositifs généraux de droit commun.
Texte(s) de référence	<p>Textes nationaux :</p> <p>Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999 relative au REAAP Lettre circulaire CNAF 2009 -077 relative à la mission « soutenir la mission parentale et faciliter les relations parents-enfants »</p> <p>Textes locaux:</p> <p>Arrêté préfectoral Landes en date du 20 octobre 2000 Convention CAF 40 et DDCSPP 40 du 31 MAI 2010, actant le co-pilotage.</p>
Pilotage	Comité de pilotage : CAF, MSA, UDAF, DDCSPP, EN, CG et Association des Maires
Service instructeur et/ou Contact	<p><u>CAF 40</u> - Service Parentalité - 05.58.06.78.01</p> <p><u>DDCSPP</u> - MEP - 05.58.05.76.30</p> <p>Secrétariat: maelle.camin@landes.gouv.fr</p>